

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 13 décembre 2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Personnel communal – Départs et arrivées durant l'année 2019**

Durant l'année 2019, nous avons enregistré 19 départs, soit :

- 6 fins d'apprentissage ;
- 9 démissions ;
- 1 licenciement ;
- 3 retraites.

Nous avons enregistré 22 arrivées, dont :

- 7 débuts d'apprentissage ;
- 1 nouveau poste ;
- 14 remplacements de postes.

### **2) Personnel communal – Fidèles collaborateurs de l'année 2019**

#### 10 ans de service :

- Mme Léa Tojeiro, patrouilleuse scolaire, Service administratif des écoles.
- M. Christian Luthi, contremaître voirie et espaces verts, Service des travaux.
- M. Fernando Manuel Gomes Ferreira, ouvrier, Service des travaux.
- M. Florent Durussel, concierge, Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable.
- M. Alexandre De Sousa, chef d'équipe, Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable.

#### 15 ans de service :

- M. Fabien Buensoz, chef d'équipe, Service des travaux.

#### 20 ans de service :

- Mme Nathalie Jaquenoud, auxiliaire de réfectoire et patrouilleuse scolaire, Service administratif des écoles.
- M. Thierry Andreoni, chef d'équipe, Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable.
- M. Antonio Miguel Nunes, concierge, Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable.

#### 30 ans de service :

- Mme Brigitte Bignens, assistante du Chef de service, Service des affaires sociales, familiales et du logement.

### **3) Centre socioculturel (CSCE) – Situation de la chaufferie**

Lors de la séance du Conseil communal du 23 mars 2017, la Municipalité informait le Conseil de la situation et de la procédure en cours suite à l'accident de la chaufferie du CSCE du 6 janvier 2016<sup>1</sup>. La présente communication a pour but d'informer le Conseil de l'état d'avancement du dossier.

En début d'année 2018, la Municipalité s'est adjoint les services d'un avocat pour l'assister dans la procédure pénale en cours auprès du Ministère public du Canton de Vaud. Elle s'est ensuite adressée à plusieurs reprises au Ministère public, dont une fois directement au Procureur général, afin de s'enquérir de l'avancement de la procédure.

Début 2019, le procureur en charge de l'affaire a auditionné plusieurs personnes impliquées dans la conception des installations et leur maintenance, en présence de l'avocat et de représentants de la Ville.

La Municipalité, par le biais de son avocat, a également demandé à deux reprises s'il était possible de remettre en état et en service l'installation d'origine, vu les coûts occasionnés par la chaudière provisoire installée à l'extérieur. Le Ministère public a répondu par la négative, l'instruction étant toujours en cours.

Tout en regrettant la longueur de la procédure, la Municipalité tient à souligner qu'elle suit attentivement l'évolution de ce dossier et fait son possible, dans les limites de ses compétences, afin que cette affaire trouve son épilogue dans les meilleurs délais.

### **4) Rénovation et optimisation énergétique du collège Mars – Etude préliminaire pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique**

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité avait annoncé la volonté d'étudier et d'exécuter l'assainissement du dernier bâtiment du site du Pontet, à savoir le collège Mars.

Dans ce cadre-là, les différentes études menées depuis quelques années au sujet de ce projet ont permis de démontrer l'important potentiel d'économies d'énergie que présente le bâtiment Mars. Dès lors, les études internes ont identifié la possibilité de recourir au contrat de performance énergétique (CPE) pour l'assainissement de ce bâtiment.

Le CPE permet d'effectuer des rénovations avec un haut niveau d'optimisation énergétique, ceci en mettant notamment l'accent sur l'aspect technique en s'allouant les services d'entreprises actrices du milieu de l'énergie. Outre les services habituels de planification, le CPE régit les modalités de financement, l'entretien et la surveillance de l'exploitation, la formation du personnel d'exploitation, ainsi que la mesure et la vérification des économies réalisées sur le long terme. En fonction des souhaits du maître de l'ouvrage, l'entreprise qui répond à un appel d'offres en CPE finance tout ou partie des travaux de rénovation et se rémunère ensuite sur les économies d'énergie réalisées durant le contrat. Ce modèle, très courant en Allemagne, en Autriche et en France, est fortement soutenu par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), notamment dans le cadre de sa stratégie énergétique 2050. Une brochure explicative a d'ailleurs été éditée par l'OFEN à ce sujet<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://www.ecublens.ch/images/stories/Greffe/cc\\_des\\_2013/2017/2017\\_03\\_23/Communications\\_municipales\\_-\\_CC\\_du\\_23.03.pdf](https://www.ecublens.ch/images/stories/Greffe/cc_des_2013/2017/2017_03_23/Communications_municipales_-_CC_du_23.03.pdf)

<sup>2</sup> <https://pubdb.bfe.admin.ch/fr/publication/download/8514>

Ainsi, dans sa séance du 25 novembre 2019, la Municipalité a accepté le lancement de l'étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un CPE pour la rénovation et l'optimisation énergétique du collège Mars. Cette étude préliminaire a pour but d'identifier en amont si le bâtiment a le potentiel d'optimisation et d'économies d'énergie nécessaire à la mise en place d'un CPE. A cet effet, le bureau Amstein+Walthert SA, spécialiste en accompagnement des maîtres de l'ouvrage lors de CPE, a été mandaté. Ses honoraires pour la phase 1 de cette étude se montent à Fr. 16'220.- TTC et seront imputés au compte n° 503.5030.204 « Mars – rénovation façades, intérieur, production chaleur CE » et financés par la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'études » du préavis du début de législature n° 2016/16.

#### **5) Ecole de musique d'Ecublens (Emuse) – Octroi d'une aide au démarrage**

Conformément à ce qui a été annoncé dans les communications municipales du 3 octobre 2019, la Municipalité a confirmé, dans sa séance du 2 décembre 2019, son soutien à l'Emuse par le biais du versement d'une aide au démarrage d'un montant de Fr. 15'000.-. Ce montant ne figurant pas dans le budget 2019 du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, il sera financé dans le cadre de la disposition 3.2 « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget » du préavis n° 2016/16 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 » et sera imputé au compte n° 151.3653.06 « Centres d'études musicales ».

#### **6) Chiffre communal de la population**

Situation au 30 novembre 2019 : **13'425 habitants** (13'073 au 30 novembre 2018).

*La Municipalité*